

DÉLIBÉRATION n° **2024-005** de la séance du **19/03/2024**

OBJET : Protection sociale complémentaire – Marché de suivi et de pilotage des conventions de participation en prévoyance

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-neuf mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vue, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Gaëlle ROUGERON ;
Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
- Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Nicolas CRIAUD, Emmanuel RIVERY, Claude CAUDAL, Christelle BRAUD, Alain VEY, Edith MARGUIN, Xavier BONNET, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée, Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Nadège PLACÉ a été désignée secrétaire de séance.

Protection sociale complémentaire – Marché de suivi et de pilotage des conventions de participation en prévoyance

EXPOSÉ

Dans le cadre du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation, les Présidences des cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont acté, en juin 2023, de mutualiser la mise en œuvre et le suivi de la protection sociale complémentaire (PSC) pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés et non affiliés de la région Pays de la Loire.

Cette démarche mutualisée couvre le périmètre suivant :

- La conception commune des produits en prévoyance tout en préservant la proximité de chaque Centre de gestion auprès des affiliés et non affiliés de son périmètre ;
- La mise en place d'un accord de méthode avec les organisations syndicales représentatives à l'échelle régionale dans le cadre d'un dialogue social appuyé ;
- L'animation du comité paritaire de pilotage en découlant dans la perspective d'un accord collectif régional ;
- Une gouvernance et des outils appropriés ;
- Des accompagnements experts et spécialisés autant que de besoin ;

L'ensemble de la démarche et des besoins de financement sont pris en charge par le schéma régional et le budget annexe pilotés par le Centre de gestion de Loire-Atlantique.

Par délibération n°2023-053 du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé la constitution du groupement de commande pour porter les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Dans ce cadre, une consultation, passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été publiée le 2 février 2024 visant au choix d'un prestataire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et le suivi des conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance. Cette mission débutera avec les contrats de participation le 1^{er} janvier 2025 pour une durée identique de six ans.

La mission aura vocation à répondre à l'ensemble des besoins de la coopération régionale sur les volets juridiques, techniques, actuariels et de communication :

- Accompagnement juridique complet et permanent,
- Suivi actuariel de l'exécution et de la gestion des conventions,
- Contrôles financiers annuels,
- Organisation et animation des instances de suivi et de pilotage des conventions,
- Animation d'une cellule d'accompagnement des collectivités,
- Contribution aux actions de communication,
- Gestion des imprévus.

La date limite de remise des offres a été fixée au 4 mars 2024 à midi. Le Centre de gestion de Loire-Atlantique étant coordonnateur du groupement, les offres reçues dans les délais ont été présentées pour attribution à la commission d'appel d'offres du Centre de gestion. Celle-ci s'est réunie le 19 mars 2024 à 8h30.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire dont l'offre a été retenue comme la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres. Cette signature interviendra une fois la convention de groupement de commande approuvée par délibération de chacun des cinq Centres de gestion de la région Pays de la Loire, qui en constituent les membres.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la convention de groupement de commande constituée entre les cinq Centres de gestion des Pays de la Loire pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 mars 2024 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 23 voix pour :

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et le suivi des conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance ainsi que les actes y afférents avec CLÉMIE ASSURANCES selon les conditions suivantes :
 - Durée du marché : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
 - Prix : commission de suivi et de pilotage égale à 2% des cotisations nettes de taxes perçues par les titulaires des conventions de prévoyance, à concurrence d'un plafond annuel par convention de 2 600 000 euros. Cette commission est reversée mensuellement au titulaire du marché par chaque assureur durant toute la durée du contrat. Elle est prévue dans les conventions de participation et fait l'objet d'une convention tripartite de paiement adossée à chaque convention de participation.

La signature interviendra après que la convention de groupement de commande entre les cinq Centres de gestion de la région des Pays de la Loire relative à la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire aura été approuvée par délibération de chacun des conseils d'administration des cinq Centres de gestion membres, signée et sera pleinement exécutoire.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD